



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3564^e séance

Jeudi 10 août 1995, à 17 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wisnumurti	(Indonésie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Eitel
	Argentine	M. Cárdenas
	Botswana	M. Nkgowe
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Ladsous
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Italie	M. Fulci
	Nigéria	M. Gambari
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Rwanda	M. Ubalijoro

Ordre du jour

La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

La séance est ouverte à 17 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Bosnie-Herzégovine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Misić (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/1995/677, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1995/674, lettre datée du 8 août 1995, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1995/679, lettre datée du 9 août 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de la Bosnie-Herzégovine, à qui je donne la parole.

M. Misić (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que ces derniers jours la communauté internationale a concentré son attention et ses activités sur l'exode de plusieurs milliers de réfugiés de Croatie plutôt que sur la situation humanitaire tragique qui existe toujours en Bosnie-Herzégovine, les détails sanglants de l'expulsion

de quelque 60 000 civils des prétendues zones de sécurité de Srebrenica et de Zepa ont disparu. Le sort d'au moins 10 000 civils qui n'ont jamais atteint le havre de sécurité du territoire sous le contrôle de mon gouvernement est resté dissimulé derrière le sombre rideau de mort que Mladic et Karadzic ont fait tomber sur ces malheureuses régions qui ont simplement été abandonnées par le monde.

Derrière la lente progression d'un flot toujours grandissant de réfugiés serbes venus de Croatie, la lumière n'a jamais été faite sur les souffrances incomparablement plus grandes de ces Musulmans bosniaques qui, les mains vides, n'avaient aucune chance contre les criminels de guerre de Pale. Avec cette humiliation et cette extermination, beaucoup de ceux qui, encore aujourd'hui ne savent pas très clairement s'ils doivent protéger les zones de sécurité restantes en Bosnie-Herzégovine, ont prétendu que leur mandat n'était ni de protéger les civils ni de défendre les zones de sécurité.

Ces mêmes interprètes du mandat de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine ont montré encore moins d'intérêt et ont fait encore moins d'efforts lorsqu'il s'est agi d'empêcher les dirigeants serbes de Pale de commencer une nouvelle série de crimes cruels et sauvages. Ce qu'a découvert aujourd'hui le Gouvernement des États-Unis, qui semble bien isolé dans les efforts qu'il fait pour rétablir la vérité, révèle la vérité et habilite les travaux du Tribunal pour les crimes de guerre. Ces découvertes ont finalement jeté plus de lumière sur ce qui s'est passé à Srebrenica et à Zepa. Nous remercions vivement la délégation allemande et les délégations du caucus du Mouvement des non-alignés, qui ont maintes fois soulevé la question des personnes disparues à Zepa et à Srebrenica.

La terreur sauvage infligée par des criminels contre les civils innocents de Srebrenica et de Zepa n'a pas réussi à retenir davantage l'attention, malgré les appels répétés de mon gouvernement, si ce n'est quelques déclarations présidentielles et une déclaration sporadique à la presse.

La résolution d'aujourd'hui, à notre avis, est un petit pas en avant. Pourtant, il s'agit d'une résolution qui montre plus de compassion, même si cela est malheureusement trop tard pour nombre de personnes.

Quand j'ai parlé du projet de résolution sur la Croatie, j'ai exprimé ma satisfaction devant le fait que les mesures prises pour remédier à la situation des réfugiés serbes venant de Croatie étaient fondées sur certaines normes améliorées pour réduire leurs souffrances et pour aider les

victimes de crises humanitaires. Outre ces améliorations, les mesures ont été prises rapidement et l'organisation de l'aide humanitaire a été caractérisée par un esprit inventif. La preuve en est que l'aéroport militaire de Banja Luka qui, jusqu'à présent, servait exclusivement à mener des activités destructrices et à perpétrer des tueries contre les Bosniaques à partir de l'air, sera utilisé à des fins humanitaires.

Entre-temps, tous les appels que le Gouvernement bosniaque a lancés ces deux dernières années au Secrétaire général des Nations Unies et au Conseil de sécurité pour que l'on ouvre l'aéroport de Tuzla à des fins humanitaires sont restés vains. Qui plus est, l'aéroport de Sarajevo continue d'être fermé sur ordre des Serbes de Karadzic, bien que son statut soit tout à fait clair et son objectif exclusivement humanitaire. Depuis quatre mois, l'aéroport de Sarajevo est fermé. La situation humanitaire dans la ville, avec le pilonnage et les tirs constants, est insupportable. Nous espérons que les critères et normes de l'action humanitaire seront unifiés car le classement des victimes n'est que le premier pas dans la chaîne de l'injustice.

La situation humanitaire en Bosnie-Herzégovine a été sensiblement améliorée grâce à l'action commune des armées bosniaque et croate, pour lever le siège odieux de Bihac et arrêter le terrorisme résultant de l'action coordonnée des bandes armées serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine.

Par la suite, 200 000 habitants de l'enclave de Bihac qui ont été totalement isolés pendant trois ans et qui n'ont reçu aucune assistance humanitaire ont été sauvés.

L'action commune de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie ont sans doute sauvé la face de la communauté internationale, dont les principaux membres ont entretenu pendant des semaines le mythe que pratiquement rien ne pouvait être fait autour de Bihac et ont justifié cette attitude en faisant valoir qu'il y avait sur place trop d'armées et qu'il était difficile de les différencier. Je pense que la situation dans la poche de Bihac est beaucoup plus nette maintenant.

Il sera plus facile de normaliser et de maintenir la situation humanitaire en Bosnie-Herzégovine et en Croatie si l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie fait respecter ses engagements, tels qu'ils ont été acceptés dans l'Accord conclu avec le Gouvernement de Croatie, et veille à ce que les Serbes armés de Krajina rendent les armes avant de traverser la Bosnie en route vers la Serbie. Ces armes mettent directement en danger les réfugiés serbes, étant donné que les

Serbes armés provoquent des réactions en tirant des coups de feu à partir des convois de réfugiés. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a peut-être des informations à ce sujet ou pourrait en obtenir.

Dans le projet de résolution concernant la Bosnie, il n'y a aucune référence au destin de ceux qui, venant de Zepa, se sont réfugiés en Serbie, mais qui malheureusement sont utilisés à des fins de propagande et en butte, nous le craignons, à de nouvelles tortures, de nouvelles humiliations, voire à des assassinats.

Nous demandons aux organisations humanitaires internationales d'achever sans délai, si possible, l'enregistrement de tous ces réfugiés, de poursuivre leurs recherches pour les retrouver, et empêcher de nouvelles disparitions ou de nouvelles violations des Conventions de Genève et du droit humanitaire.

Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général sur ces questions, comme le demande le projet de résolution du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : L'Allemagne a pris l'initiative qui a conduit au projet de résolution dont le Conseil est saisi, car nous sommes consternés et inquiets.

Plusieurs semaines après la chute de Srebrenica et de Zepa, nous ne savons toujours pas ce que sont devenus les quelque 7 000 ou 8 000 malheureux Bosniaques de sexe masculin qui ont été faits prisonniers et emmenés par les Serbes de Bosnie.

Où sont-ils? Que leur est-il arrivé? Sont-ils sains et saufs? Les nouvelles d'aujourd'hui, et surtout les photos que la Représentante permanente des États-Unis nous a montrées, ne font qu'accroître notre inquiétude.

Selon les nouvelles les plus récentes du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), seulement 164 détenus de Srebrenica et 44 de Zepa ont été enregistrés jusqu'à

présent. Nous exigeons qu'un accès immédiat à tous les détenus de Srebrenica et de Zepa soit accordé aux organisations humanitaires internationales. Nous exigeons que la sécurité et le bien-être des détenus soient garantis et que les civils bosniaques faits prisonniers soient immédiatement remis en liberté.

Nous condamnons le refus persistant de la partie serbe de Bosnie de permettre aux représentants du CICR d'avoir accès aux détenus en question. Nous ne pouvons tolérer que les Serbes de Bosnie se livrent une fois de plus à une cynique partie de «cache-cache» avec les organisations humanitaires internationales. Leur pratique consistant à refuser d'indiquer où se trouvent les détenus, tout en affirmant qu'ils sont prêts à donner libre accès aux lieux où les représentants des organisations humanitaires souhaitent se rendre, est totalement inacceptable. Cette pratique constitue en elle-même une grave violation du droit humanitaire international. Les responsables parmi les dirigeants serbes de Bosnie doivent être conscients que ces violations fondamentales du droit humanitaire ne pourront que les rapprocher de l'abîme.

L'Allemagne appuie pleinement les efforts faits par le CICR pour avoir accès aux détenus en question. Nous demandons également instamment aux représentants des Nations Unies de poursuivre leurs efforts en cherchant, en priorité, à obtenir de Pale des renseignements sur le sort des hommes disparus. Nous continuons d'espérer qu'ils sont en vie. Nous suivrons cette question de très près jusqu'à ce que, nous l'espérons, ces malheureux Bosniaques soient retrouvés et rendus à leur famille.

Bien entendu, nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant de la situation en Bosnie-Herzégovine, ma délégation éprouve des sentiments et réactions contradictoires.

D'une part, nous notons avec satisfaction que le siège de l'enclave de Bihac qui durait depuis trois ans a été levé et qu'un passage pour l'aide humanitaire à la population a été mis en place. Nous sommes également heureux de lire les rapports et de voir les images de la population de Bihac qui, pour la première fois depuis trois ans, peut respirer l'air de la liberté et, nous l'espérons, aspirer à un semblant de vie normale.

Nous espérons aussi que la levée du siège de la zone de sécurité de Bihac de la part des Serbes de Bosnie ne sera pas de courte durée.

Par contre, les habitants des zones de sécurité de Srebrenica et Zepa n'ont pas eu la même chance que ceux de Bihac. Leurs villes ont été occupées par les forces serbes de Bosnie et ils ont été expulsés de chez eux et sont allés grossir les flux de réfugiés et de personnes déplacées.

Ma délégation se joint aux autres membres du Conseil pour réaffirmer le caractère tout à fait inacceptable de l'occupation de ces zones de sécurité par les forces serbes de Bosnie.

Le fait le plus urgent, cependant, concerne les rapports faisant état de graves violations du droit humanitaire international dans Srebrenica et aux alentours. Jusqu'à aujourd'hui, on est sans nouvelles de plus de 7 000 hommes jeunes et d'âge moyen qui habitaient précédemment Srebrenica. Nous appuyons donc l'appel que lance le paragraphe 1 de la résolution pour que la partie des Serbes de Bosnie permette l'accès immédiat aux représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des autres organismes internationaux à toutes les personnes en détention afin qu'elles soient informées comme il se doit, en tant que première mesure de leur libération immédiate et inconditionnelle.

En conclusion, ma délégation aimerait réaffirmer ce que nous avons déjà dit au sujet de la Croatie : le seul espoir pour une paix durable c'est un règlement négocié qui réponde aux préoccupations de tous les groupes concernés.

À cet égard, le Groupe de contact doit redoubler d'efforts et faire preuve d'une meilleure unité d'action dans la promotion d'un règlement fondé sur le Plan de paix du Groupe de contact en tant que point de départ.

Enfin, nous estimons que le peuple de la Bosnie-Herzégovine doit se voir épargner d'autres horreurs de la guerre. Il a trop souffert, et cela depuis longtemps, des atrocités commises par ceux qui visent la destruction de ce pays multiethnique.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Une nouvelle fois, le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour débattre de la situation dans la République de Bosnie-Herzégovine, situation causée, à notre avis, par

l'agression systématique et continue contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État Membre de cette Organisation : la République de Bosnie-Herzégovine.

À l'instar de la communauté internationale, nous ne pouvons à ce point qu'exprimer notre profonde inquiétude et notre horreur de voir la guerre se poursuivre dans cette partie de l'Europe.

Au cours des trois ou quatre années qui se sont écoulées depuis le début des combats dans cette région, de nombreuses résolutions ont été adoptées par ce Conseil et par nombre d'autres instances internationales, demandant aux parties impliquées de s'abstenir du recours à la force et de s'engager réellement dans des options de paix en vue de montrer leur volonté politique et leur détermination de résoudre leurs divergences de manière pacifique. Néanmoins, ces appels n'ont pas été entendus, en raison surtout du refus des Serbes de Bosnie de respecter le processus de paix.

Nous déplorons cette situation, et nous demandons encore aujourd'hui aux intéressés d'accepter le Plan de paix du Groupe de contact comme point de départ. Nous pensons que si la partie concernée avait accepté le Plan, elle ne se trouverait certainement pas dans la situation qu'elle connaît aujourd'hui.

Depuis le début du conflit dans l'ex-Yougoslavie, la communauté internationale a déployé des efforts soutenus pour rapprocher les parties de la paix. Mais en raison de la position de l'une des parties — les Serbes de Bosnie — tous ces efforts n'ont pas eu les résultats escomptés. Au contraire, au cours des derniers mois, nous avons assisté à des développements sans précédent de la situation. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont subi des attaques directes et délibérées de la part des parties, allant jusqu'à être utilisées comme boucliers humains. Les civils dans les zones de sécurité sont bombardés et subissent un «nettoyage ethnique» sous les yeux de la communauté internationale, qui a une obligation de protéger la vie de ces civils vivant sous la menace quotidienne des atrocités serbes, dont un exemple récent a été la dernière attaque contre les zones de sécurité de Srebrenica et Zepa, à présent tombées entre les mains des Serbes de Bosnie.

Des milliers d'hommes ont été pris par les Serbes de Bosnie, et malheureusement, nous sommes officiellement informés par le Secrétariat qu'aucun accès aux détenus n'a été accordé aux Nations Unies ou au Comité international

de la Croix-Rouge. On ne sait pas où ils se trouvent. Cela est inacceptable pour la communauté internationale.

Comme le reste de la communauté internationale, l'Oman ne peut accepter ni cette nouvelle escalade des combats par l'attaque des membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies, ni le statu quo prévalant dans ces zones de sécurité soumises récemment à la politique de «nettoyage ethnique». À cet égard, nous nous joignons à ceux qui ont demandé à tous les responsables de respecter pleinement les appels répétés du Conseil de sécurité, comme ceux lancés dans les déclarations présidentielles du 20 et du 25 juillet 1995, demandant aux forces serbes de Bosnie de se retirer des zones de sécurité de Srebrenica et Zepa et de respecter le statut des zones de sécurité ainsi que d'assurer le respect des normes humaines, conformément au droit humanitaire international.

Ma délégation appuie vivement l'appel lancé en vue de la libération inconditionnelle de tous les détenus.

Des rapports alarmants et horribles ont été présentés au Conseil aujourd'hui par des gens qui ont été témoins directs des massacres commis par les Serbes de Bosnie à Srebrenica et Zepa. L'Oman estime que tous les membres de la communauté internationale ont l'obligation morale et politique d'oeuvrer ensemble et de dire non au «nettoyage ethnique», au viol des femmes musulmanes et aux violations continues des zones de sécurité. Nous pensons que le moment est venu d'adopter cette attitude, car il y a eu assez de massacres, de tueries et de tortures.

Nous rendons hommage de façon particulière au Secrétaire général, à son Représentant spécial, à tout le personnel des Nations Unies, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour leurs efforts en vue de trouver une solution pacifique dans cette région et d'atténuer les souffrances de son peuple.

Enfin, dans un esprit de consensus et vu que le projet de résolution met l'accent sur le drame humanitaire, ma délégation votera en faveur du texte qui nous est soumis.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est sérieusement préoccupée par les rapports selon lesquels on ignore le sort de milliers d'hommes et d'adolescents en âge de faire leur service militaire en Bosnie-Herzégovine depuis la prise des enclaves de Srebrenica par les forces serbes de Bosnie. La situation est encore rendue plus compliquée par le fait que les Serbes de Bosnie

continuent d'interdire au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Comité international de la Croix-Rouge l'accès aux personnes déplacées à Srebrenica. C'est à la lumière de ces préoccupations que ma délégation votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous espérons que les Serbes bosniaques respecteront le contenu du projet de résolution que nous allons adopter. Ils doivent comprendre qu'ils ont l'obligation, en vertu du droit international, de faciliter l'enregistrement de toutes les personnes qu'ils détiennent et de traiter les prisonniers de guerre conformément aux normes internationales acceptables. Nous demandons donc aux Serbes bosniaques de donner au HCR, au CICR et aux autres institutions internationales humanitaires accès immédiatement à toutes les personnes déplacées de Srebrenica et de Zepa.

M. Sidorov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Russie, comme les autres membres du Conseil de sécurité, a sévèrement condamné les actes de l'armée serbe bosniaque à Srebrenica qui violent les décisions du Conseil de sécurité dans les zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de violations flagrantes des normes du droit international humanitaire à Srebrenica, qui devraient faire l'objet d'une enquête, et par l'impossibilité de savoir où se trouvent de nombreux habitants de Srebrenica. Nous appuyons le projet de résolution qui exige que la partie serbe de Bosnie assure l'accès immédiat aux représentants du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres institutions internationales aux personnes déplacées de Srebrenica et de Zepa. Il convient également que les prisonniers de guerre soient traités convenablement et conformément aux normes internationales. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général, qui doit être présenté le 1er septembre au plus tard, fera la lumière sur les violations du droit international humanitaire, et si ces violations sont confirmées, le Conseil de sécurité devra répondre comme il convient.

La leçon à tirer des événements de Srebrenica et de Zepa c'est que nous devons étudier franchement le concept des zones de sécurité et les modalités de mise en oeuvre de ce concept. Il importe de prendre des mesures pour déterminer quel type de zone de sécurité est acceptable aux deux parties. Les accords pertinents devraient inclure un accord sur la démilitarisation de tous les territoires. Si cela avait déjà été fait, comme la Russie l'a proposé à maintes reprises, les événements tragiques qui se sont produits aux

alentours de Zepa et de Srebrenica auraient pu être évités. Malheureusement, nos appels n'ont pas trouvé à temps l'écho souhaité. Nous devons redresser cette erreur, même en cette heure tardive.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Bien que l'action militaire en Croatie nous ait préoccupés ces derniers jours, il ne faut pas oublier la tragédie et les outrages perpétrés auparavant en Bosnie contre les enclaves orientales de Srebrenica et de Zepa. N'oublions pas ces attaques serbes bosniaques, étant donné que l'ampleur des souffrances qu'elles ont causées a été énorme, même dans le contexte lugubre de l'ex-Yougoslavie. Au moins 13 000 hommes, femmes et enfants ont été chassés de leurs foyers et obligés de chercher refuge dans des villes déjà surchargées qui sont sous contrôle gouvernemental, certains franchissant même la frontière vers la Serbie.

Il ne faut pas oublier Srebrenica et Zepa, car ce sont des régions pour lesquelles le Conseil a assumé une responsabilité particulière. C'étaient des zones de sécurité protégées par les Nations Unies. C'étaient des zones où l'on espérait que notre autorité et notre légitimité, en tant que voix de la communauté internationale, les protégeraient de la violence et des attaques. Tragiquement, l'autorité du Conseil et la bonne opinion du monde semble signifier peu de chose pour les dirigeants des Serbes bosniaques.

N'oublions pas ce qui s'est passé à Srebrenica et à Zepa, car cette histoire n'est pas finie. Certes tout n'a pas été dit, et des vies innocentes sont encore en danger.

Quelque 10 000 civils de Srebrenica et environ 3 000 de Zepa ont disparu. Peut-être que certains se cachent; certains sont peut-être détenus; certains sont certainement morts. Nous avons la responsabilité de faire une enquête, de voir ce que l'on peut faire et de nous assurer que ceux qui se cachent se voient accorder un libre passage, que ceux qui sont détenus soient bien traités ou libérés, que les noms de ceux qui sont décédés ou qui ont été tués soient portés à la connaissance de leurs familles, et que les personnes qui sont responsables d'activités illégales et atroces soient traduites en justice.

Il ne faut pas oublier ce qui s'est passé à Srebrenica et à Zepa, car nous avons de bonnes raisons de croire, en particulier en ce qui concerne Srebrenica, que les Serbes de Pale ont battu, violé et massacré bon nombre de ceux qui fuyaient la violence. Ces victimes n'ont pas été tuées dans le feu de la bataille, elles n'ont pas été tuées dans une situation de légitime défense, et elles n'ont pas été tuées par

accident; elles ont été systématiquement massacrées sur instruction des dirigeants serbes bosniaques.

Nous le savons d'après les récits crédibles de réfugiés qui ont été témoins de ces crimes, y compris des personnes interviewées par notre gouvernement. Et nous le savons aussi par des informations émanant de nos services de renseignements, que nous avons communiquées au Conseil de sécurité, des informations uniques obtenues par les États-Unis. La combinaison de ces récits de témoins oculaires et des données de nos services de renseignements fournit des preuves irréfutables du massacre barbare et systématique commis par les Serbes bosniaques.

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui exige que les Serbes bosniaques assurent l'accès immédiat aux personnes déplacées de Srebrenica et de Zepa qui se trouvent dans les zones qu'ils contrôlent. La résolution exige en outre que l'accès soit accordé aux personnes détenues contre leur gré, elle demande que les droits des personnes détenues soient respectés, et elle réaffirme que tous ceux qui commettent des violations du droit international humanitaire seront tenus individuellement responsables de ces actes.

Des représentants des organisations internationales appropriées sont maintenant prêts — aujourd'hui — à se rendre dans les régions de Bosnie-Herzégovine où se trouvent vraisemblablement ceux qui ont été déplacés à cause de la violence à Srebrenica et à Zepa. Cette résolution dit clairement que les Serbes bosniaques ont la responsabilité de leur assurer un passage sûr et de leur permettre de faire leur travail.

Le Gouvernement américain appuie vigoureusement cette résolution. Il importe que nous focalisions l'attention internationale sur le sort de la population des réfugiés de Srebrenica et de Zepa. Nous ne savons pas tout ce qui leur est arrivé, mais nous savons, de façon certaine, que nous avons tous la responsabilité de chercher à savoir.

Nous ne pouvons pas nous permettre et permettre à d'autres, d'ignorer simplement les crimes commis après ce qui s'est passé à Srebrenica et de les considérer comme un effet secondaire d'un conflit ethnique. Nous ne pouvons pas accepter le viol, les matraquages ou le massacre de civils en tant que tactiques de guerre légitimes. Je me souviens des mots du poète Archibald MacLeish, qui a écrit en 1940 à propos de la réponse passive du monde face à l'avènement du fascisme :

«On n'absout pas un meurtre d'immoralité en commettant un meurtre. Un meurtre est absout d'immoralité en amenant les hommes à penser qu'un meurtre, ce n'est pas le mal. Seule la perversion de l'esprit peut y parvenir. Et la perversion de l'esprit n'est possible que lorsque ceux qui devraient la défendre demeurent silencieux.»

Faire la lumière sur ce qui s'est passé à Srebrenica et pendant la guerre des Balkans est essentiel non seulement pour la justice, mais aussi pour la paix. La responsabilité des atrocités commises ne repose pas seulement sur les Serbes ou tout autre peuple en tant que groupe : elle repose sur les individus qui ont ordonné et commis les crimes. Et une réconciliation véritable ne sera pas possible dans la région tant que la perception de la culpabilité collective ne sera pas effacée et que l'on n'aura pas établi les responsabilités personnelles.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1995/677.

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour :

Allemagne, Argentine, Botswana, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1010 (1995).

Je vais donner maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Ladsous (France) : L'action que les Serbes de Bosnie ont menée contre les zones de sécurité de Srebrenica et de Zepa présente par elle-même une gravité particulière, qui a été mise en évidence à propos de Srebrenica par la résolution 1004 (1995), que ma délégation a contribué à faire adopter.

La nouvelle résolution que le Conseil vient de voter est consacrée à un problème précis, consécutif aux attaques des Serbes de Bosnie contre ces zones. Je veux parler du traitement réservé aux personnes déplacées issues de la population civile, ainsi qu'aux soldats qui ont été faits prisonniers à l'occasion de ces attaques.

S'agissant des populations déplacées, on est toujours sans nouvelles de milliers de personnes qui ont été emmenées de Srebrenica et auxquelles aucune organisation humanitaire n'a pu avoir accès. Cet accès doit être assuré immédiatement et tant que les civils concernés, qui sont illégalement retenus, n'auront pas été rendus à la liberté, les forces qui les détiennent sont entièrement responsables de leur sécurité.

En ce qui concerne les combattants faits prisonniers, il apparaît que le Comité international de la Croix-Rouge, en violation du droit humanitaire, n'a pas encore été autorisé à leur rendre visite, ni mis en mesure de les enregistrer.

Cette situation implique une responsabilité pénale de ceux qui en sont à l'origine. Elle doit cesser immédiatement. Le Conseil demande au Secrétaire général de lui faire rapport avant la fin du mois sur les mesures qui auront été prises pour y mettre fin. Il est possible, d'ailleurs, qu'il ait, avant cette date, à se prononcer à nouveau sur cette question, qui met en cause le sort de milliers de civils, victimes de traitements indignes et barbares. Nous nous devons vis-à-vis d'eux de maintenir sur ce point la plus grande vigilance.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous restons horrifiés par les éléments circonstanciés qui nous été communiqués ce matin au Conseil par l'Ambassadeur Albright. Il en ressort qu'il y a une forte probabilité qu'une tuerie de personnes non armées venant de Srebrenica a eu lieu près de Bratunac très récemment.

Nous pensons qu'il est dans l'intérêt même des dirigeants serbes de Bosnie d'autoriser immédiatement une enquête internationale sur cet épisode qui, s'il était confirmé, serait l'un des crimes les plus abominables commis contre l'humanité depuis la seconde guerre mondiale. Il va sans dire, toutefois, que même une tuerie aussi horrible, si elle était confirmée, ne saurait justifier que l'on tolère les atrocités commises par d'autres dans l'ex-Yougoslavie.

C'est dans cet esprit et sous l'effet de ces émotions que nous venons d'adopter la résolution sur l'aspect humanitaire tragique du cas de Srebrenica. Comme tous les autres représentants qui nous ont précédés, nous sommes profondément préoccupés par le sort de plus de 7 000 personnes — notre collègue allemand a parlé de 7 000 à 8 000 personnes — dont on ne sait toujours pas ce qu'elles sont devenues plusieurs semaines après l'occupation par les forces serbes de Bosnie de la zone de sécurité de Srebrenica. Au cours de ses réunions d'information quotidiennes et particulièrement utiles avec le Conseil, l'Ambassadeur Gharekhan continue

de nous dire que l'on a absolument aucune nouvelle de ces personnes — et qu'on ne sait pas si elles sont toujours en vie et où elles pourraient être détenues.

Cette situation est tout à fait intolérable. Les forces serbes de Bosnie ont accepté d'accorder à la Croix-Rouge internationale l'accès à toutes les personnes détenues de Srebrenica et de Zepa. Mais, jusqu'à présent, ces promesses n'ont pas été tenues. Les paroles n'ont pas été suivies d'action.

Par conséquent, la résolution qui vient d'être adoptée est une initiative opportune et appropriée. Réaffirmant la résolution 1004 (1995) et la déclaration présidentielle du 25 juillet, qui exigeaient que les Serbes de Bosnie se retirent immédiatement de ces deux «zones de sécurité» — définition qui, dans la situation actuelle, paraît des plus ironiques — elle se déclare à juste titre profondément préoccupée par les informations faisant état de violations graves du droit international humanitaire à Srebrenica et aux alentours, et exige que les autorités de Pale assurent l'accès immédiat des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des autres organismes internationaux aux personnes déplacées de Srebrenica et de Zepa qui sont sous le contrôle de leurs forces.

En outre, des représentants de l'Organisation des Nations Unies ou de la Croix-Rouge doivent être autorisés immédiatement à rendre visite à toutes les personnes détenues et à les enregistrer, et à procéder sans délai à une enquête sur les lieux où se trouveraient des fosses communes, afin d'informer le Tribunal international pour les crimes commis en ex-Yougoslavie de leurs conclusions. Tout autre retard, ou, pis encore, le refus d'une telle autorisation ne peuvent tout simplement pas être tolérés, ni par la communauté internationale ni par ce Conseil.

Les images de la chute de Srebrenica et de Zepa, que les médias ont transmises partout dans le monde, et les récits des réfugiés et des personnes déplacées qui ont quitté ces zones sont gravés dans la mémoire du peuple italien. Nous nous félicitons donc de la présente initiative du Conseil de sécurité et espérons vivement qu'elle convaincra enfin les dirigeants des Serbes de Bosnie de respecter les règles les plus fondamentales et les plus élémentaires du comportement humain.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil s'est prononcé sur la situation à Srebrenica et à Zepa le mois dernier, et ce qui nous occupe aujourd'hui, ce sont les conséquences de la prise par les

Serbes de Bosnie de ces deux zones de sécurité — si on peut les appeler ainsi.

Plusieurs milliers d'hommes et d'enfants sont portés disparus. Les autorités serbes bosniaques refusent de fournir des informations sur leur sort, et de permettre au Comité international de la Croix-Rouge ou, d'ailleurs, à tout autre observateur étranger, l'accès à ces personnes. Nous craignons le pire, et aujourd'hui encore ces craintes ont été renforcées par un important rapport paru dans le *New York Times* et par les preuves présentées plus tôt au Conseil par la délégation américaine. Ces rapports laissent entendre que ceux qui sont portés disparus sont devenus victimes d'une des plus grandes atrocités de cette guerre. La possibilité que plusieurs milliers de Bosniaques aient été massacrés remue les souvenirs de la forêt de Katyn, où, au cours de la seconde guerre mondiale, les assassins à la solde de Staline avaient de la même façon massacré plusieurs milliers d'officiers de l'armée polonaise.

Si ces rapports étaient confirmés, cela ferait apparaître le spectre du crime de guerre sous sa forme la plus haïssable. Des individus se livrent à des abus dans la plupart des guerres, mais l'assassinat de milliers de personnes exige une organisation et des ordres d'autorités supérieures. Il ne fait aucun doute que ces autorités — c'est-à-dire tous les individus responsables sans exception — seront identifiées, jugées par le Tribunal international et à jamais stigmatisées et mises au ban de la communauté internationale.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un mois à peine, le Conseil, suivant l'adoption de la résolution 1004 (1995), s'est dit profondément préoccupé par les souffrances de la population civile à Srebrenica causées par les attaques des Serbes de Bosnie et a exigé un accès sans entrave à la zone pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions humanitaires internationales. En adoptant aujourd'hui une autre résolution, le Conseil montre que la communauté internationale reste préoccupée par les informations de plus en plus nombreuses faisant état d'atrocités qui auraient été commises à l'intérieur et aux alentours de Srebrenica et de Zepa à la suite de l'offensive militaire des Serbes de Bosnie. Il est particulièrement inquiétant que nous ne sachions rien de l'endroit où se trouvent tant d'habitants de Srebrenica; les preuves que la délégation des États-Unis a fournies au Conseil sont particulièrement troublantes.

Le Gouvernement britannique, par conséquent, se joint aux autres pour exiger que les autorités serbes de Bosnie donnent immédiatement accès aux institutions humanitaires

internationales et coopèrent pleinement et sans réserve aux efforts du Comité international de la Croix-Rouge et des autres pour savoir où se trouvent ceux qui manquent à l'appel. Nous escomptons la prompte remise en liberté de ceux qui sont encore détenus et nous rappelons aux autorités serbes de Bosnie l'obligation qu'elles ont en vertu du droit humanitaire international d'assurer la sécurité et le bien-être de ceux qui sont sous leur contrôle.

L'attention qui se concentrait sur Srebrenica et Zepa à la suite des attaques menées le mois dernier contre ces deux villes s'est maintenant portée ailleurs. Mais il faut absolument que la communauté internationale n'oublie ni ne perde de vue les civils qui souffrent encore des conséquences de ces attaques. D'ici le début du mois prochain, le Secrétaire général fera rapport au Conseil sur la situation en ce qui concerne l'application de la résolution que nous venons d'adopter. Le Gouvernement britannique attend avec intérêt ce rapport. Il appartient maintenant aux autorités serbes de Bosnie de montrer si oui ou non elles sont disposées à coopérer de façon constructive.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Le conflit dans les Balkans continue de s'aggraver sur le plan qualitatif, dans une sorte de tourbillon emportant les résolutions du Conseil et violant toutes les frontières imposées par la civilisation même. Entre-temps, en cette occasion comme en d'autres, nous travaillons au sein du Conseil pour essayer, compte tenu des circonstances, d'éviter la détérioration de la situation qui est la conséquence de la violation flagrante des normes établies dans ce domaine.

Les attaques injustifiées contre les zones de sécurité de Zepa et de Srebrenica constituent un autre pas vers l'abîme. En outre, à notre avis, il s'agit d'un nouveau défi lancé aux décisions de la communauté internationale organisée et d'une démonstration aussi lâche qu'insensée.

Dans la résolution 1004 (1995), nous nous sommes efforcés de renverser les conséquences d'une de ces attaques et d'éviter de plus grands malheurs en assurant l'intervention du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité international de la Croix-Rouge, parmi d'autres organisations humanitaires, dont la présence est devenue véritablement indispensable. Malheureusement, aujourd'hui nous devons encore redire aux Serbes de Bosnie qu'ils doivent permettre le libre accès à ces zones pour tout le personnel des organisations humanitaires. Il est nécessaire que la partie serbe réponde à cette exigence car, dans le cas contraire, elle ne ferait que confirmer les graves présomptions qui pèsent sur elle quant à de très sérieuses violations répétées du droit humanitaire dans ces zones. À cet égard,

nous devons reconnaître que les preuves qui nous sont présentées tous les jours dépassent notre capacité d'entendement, et aujourd'hui a été un de ces jours.

La réaffirmation de notre position ne s'arrête certes pas ici. Nous devons également rappeler aux Serbes de Bosnie qu'évidemment, ils devront, comme tous, rendre des comptes à la communauté internationale pour les violations du droit humanitaire qu'ils auront commises, cela devant se produire tôt ou tard, car ce n'est qu'une question de temps.

Enfin, il convient de mettre en relief deux points : le premier est l'amer regret de ma délégation de constater que les deux résolutions adoptées aujourd'hui aient pu être considérées par certains comme une sorte de transaction. Dans les deux résolutions, nous faisons référence à des violations éventuelles ou présumées du droit humanitaire. Mais aucune violation de ce genre ne peut être considérée comme plus ou moins grave, plus ou moins atroce, plus ou moins inacceptable, du fait que l'autre partie au conflit a commis des violations de même nature. Cela est inadmissible.

Le second point fait référence à la nécessité toujours plus impérieuse de trouver une solution politique aux conflits de l'ex-Yougoslavie. Notre délégation espère que les pays qui ont une véritable capacité d'action dans ce domaine agiront maintenant ensemble et conjugueront leurs efforts pour régler ce conflit. Ce n'est que grâce à leur action concertée que les parties renonceront à l'option du conflit armé qui, comme nous l'avons dit de façon répétée, ne saurait servir à instaurer une paix durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

Le Conseil de sécurité a aujourd'hui adopté l'un après l'autre deux projets de résolution séparés, l'un sur la

Croatie et l'autre sur la Bosnie-Herzégovine. L'adoption de ces résolutions nous rappelle que les conflits dans ces deux pays sont étroitement liés. En outre, nous estimons que l'adoption de ces deux résolutions marque la détermination renouvelée de la communauté internationale de freiner le cycle de violence et la logique de la guerre qui, depuis trop longtemps, régissent la mentalité de ceux qui sont directement concernés.

La délégation indonésienne est fermement attachée aux exigences qui figurent dans la résolution qui vient d'être adoptée. Nous condamnons la saisie par les Serbes de Bosnie des zones de sécurité de Srebrenica et de Zepa et les violations du droit humanitaire dans ces zones. Nous sommes effarés devant les informations, confirmées aujourd'hui, faisant état d'atrocités, de meurtres en masse et d'autres violations du droit humanitaire commis par les Serbes de Bosnie contre des hommes et des adolescents de Srebrenica. Ces atrocités présumées soulignent la nécessité de décisions rapides de la part de la communauté internationale pour assurer le respect par les Serbes de Bosnie des exigences qui figurent dans la résolution. À cet égard, nous voudrions en particulier faire écho à l'exigence d'un accès sûr pour les représentants de l'ONU et des autres institutions internationales aux personnes qui ont besoin d'une assistance humanitaire. La réalisation de cette exigence est essentielle pour la sûreté et la sécurité des membres de la population civile de Srebrenica et de Zepa qui manquent toujours à l'appel. La communauté internationale devrait continuer à oeuvrer pour leur libération immédiate et inconditionnelle.

Enfin, ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance aux auteurs du projet de résolution et à adresser ses remerciements aux hommes et aux femmes de la Force de protection des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge, qui ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour soulager les souffrances du peuple de Bosnie-Herzégovine en cette heure de besoin.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'étape actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 30.